

Diffusion : Maire / Adjoint / Délégués
Conseillers Municipaux
(envoi par mail)
D.G.S / Directrice Cabinet
Centre Technique Municipal
La Tribune / Le Dauphiné
Affichage interne / Minutier
C.C.M

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 DECEMBRE 2013 à 18 H 00**

Présents : MM Banchet, Brua, Cotta, Darcourt, Delhomme, Drogue, Durand, Faïsse, Griffé, Guillot, Jouve, Michel JP., Michel J., Nies, Noël, Périé, Petit, Pévèrelli, Sirvent Ollero, Suau, Tolfo.

Excusé(s) : MM Billotta (pouvoir à Sirvent Ollero), Curtius (pouvoir à Pévèrelli), Galamien (pouvoir à Delhomme), Miralles (pouvoir à Cotta), Pereira-Rios (pouvoir à JP. Michel), Segueni, Vialle (pouvoir à Périé), Vulliet (pouvoir à Suau).

Secrétaire : Mme Durand.

Préambule :

- Décisions municipales.
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 21 octobre 2013.

➔ Unanimité

- Désignation du secrétaire de séance : Josiane Durand.

- Présentation des entreprises installées au sein de la Pépinière d'Entreprises.

Introduction par **O. PEVERELLI** : le cabinet d'architectes ARTELIA a été retenu pour la réalisation du contournement nord. Il s'occupera également de l'échangeur de La Sablière. Une étude d'impact sera réalisée pour cet échangeur. Plusieurs hypothèses avaient été envisagées mais il s'agira bien d'un giratoire après discussion avec l'Etat et ARTELIA. Courant mars il y aura les premiers sondages géotechniques. Les appels d'offres seront lancés dans la foulée et les travaux débiteront en 2015. Le Conseil Général finance 15 millions d'euros.

B. NOEL

Présentation des chefs d'entreprises installés à La Pépinière d'Entreprises.

Guillaume GRASSET, responsable de la pépinière d'entreprises. Outil à la création d'entreprise qui accueille de jeunes entreprises.

7 entreprises présentes à la pépinière en janvier.

- Thierry PINON : Saint Jean le Centenier arrivé le 1er juin. Distributeur de produits de santé pour les pharmaciens, opticiens, EPHAD... Pépinière idéale pour lui avec les services, le parking, les bureaux... Flexibilité, services, pour un tarif raisonnable. RAVI ! Partage avec les autres entreprises, etc... MERCI aux personnes qui se sont installées.

- Rémi AUBERT : menuiserie, bois, aluminium, PVC... Créée entreprise il y a 4 ans dans son garage. Pépinière a permis développement de l'entreprise : ils sont désormais 3. PEPINIERE TRES BON OUTIL.

- Pascal PRAT : machine spéciale pour les industries. Définition de produits spécifiques pour les clients. Fabrication de petits outillages ou outillages moyens. La société a été démarrée fin 2010 à domicile sur Privas. La pépinière du Teil a un avantage géographique : grandes voies de communication. La société est en pleine évolution, accompagnement dans cette phase de démarrage (administratif...), et permet de travailler sur un projet de bâtiment. Va se développer, recruter et rester dans le secteur.

- Sylvian VARENNE, Alba : dans la pépinière à partir de janvier et sera géomètre expert (division de terrains...).

- 3 autres absents : Artouc multi travaux dans le bâtiment et deux validés : Monsieur et Madame GILLET (SOGICAM) ont créé une entreprise qui fabrique les coffrets sur mesures, et Monsieur Grégory PARTAMIAN en tant que courtier en crédit immobilier.

Donc 7 entreprises en janvier sur la Pépinière.

O. PEVERELLI

Heureux de vous accueillir, équipe municipale à votre disposition. Gros partenariat avec les artisans et commerçants du Teil et nous le ferons également avec vous.

I - Questions Financières :

1 – Autorisation de Programme Crédit de Paiement (APCP)

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Cette gestion budgétaire s'inscrit dans le cadre de travaux d'investissement étalés sur plusieurs années. Les APCP permettent de faire coïncider la réalisation effective des travaux et la prévision de la dépense sur l'exercice correspondant.

Il est donc proposé de procéder à des APCP pour les opérations suivantes :

- a) Budget Principal
 - Avenue Matteoti ;
 - Eglise de Mélas ;
 - Classement de la Digue ;
 - Place Jean Moulin (éclairage public) ;
 - Place André Fabre (éclairage public).

- b) Budget Eau
 - Eco Quartier ;
 - Eradication des branchements en plomb ;
 - Rue Alphonse Daudet ;
 - Avenue Mattéoti .

- c) Budget Assainissement
 - Eco Quartier ;
 - Rue Alphonse Daudet ;
 - Avenue Mattéoti ;
 - Bassins d'Orage et Réseaux Séparatifs.

➔ Explication d'**O. PEVERELLI** sur la définition d'une APCP.

Rachel COTTA

Gros investissement juste avant les élections. Il faudrait des élections tous les ans car les gros projets ne sortent que maintenant. Les projets sont concentrés à 6 mois des élections. Le parking Fabre a coûté trop cher alors qu'il existait déjà un parking place Jean Moulin.

O. PEVERELLI

Ces sommes ont été votées en mars ! Et tu étais présente ! Au mois de juin nous avons inauguré ce qui avait débuté en 2010, idem pour la caserne des pompiers, la zone Rhône Helvie. Depuis le début du mandat 18 millions d'euros d'investissement publics sur la commune. Pas possible de dire que nous faisons tout sur la commune en 2013. Tu occultes l'ensemble des investissements majeurs faits sur la commune depuis le début du mandat.

Sur la question du parking Fabre : 60 places publiques + celles de la résidence. Il nous a semblé essentiel qu'on ait un parking à quelques mètres du Centre Ville. Nous sommes persuadés qu'ils doivent être situés au plus près de l'activité commerciale. Il ne s'agit pas d'une dépense mais d'un investissement. En plus la sécurisation de l'école. Et ça si ça on considère que c'est une dépense futile ! La sortie de l'école est sécurisée et je ne pense pas que cet argent ait été dépensé inutilement.

M. JOUVE

Il ne faut pas oublier que dans tous les cas il aurait fallu payer la démolition de l'ancienne caserne.

O. PEVERELLI

Toutes les autres villes rêvent de parkings gratuits à proximité du Centre Ville.

➔ Unanimité

2 - Budget Principal – Décision Modificative n° 2

Il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire sur les sections de fonctionnement et d'investissement. Compte tenu de la mise en place des APCP et des corrections habituelles de fin d'année, le calage des montants se fait au plus précis avec l'appui de la Trésorerie. Mais pour garantir aucune omission, le détail des montants est ajusté jusqu'au dernier moment, soit le jour du Conseil Municipal. (NDLR : ceci afin d'éviter un blocage des comptes d'ici la fin de l'exercice 2013).

➔ Unanimité

O. PEVERELLI

Juste pour info : le Conseil Général a attribué 49 970 euros pour le fonds de péréquation des entreprises qui vont venir abonder le budget de fonctionnement. Pas d'affectation spécifique.

H. DROGUE

Coût de la consommation en énergie : 33 000. Pourquoi une telle hausse ?

O. PEVERELLI

On a demandé aux services de travailler rapidement sur cette question sur les points noirs. Part forte liée à la tarification supplémentaire. Mais on se penche sur les matériels vétustes et trop consommateurs et sur les usages.

3 – Budget Assainissement – Décision Modificative n° 2

Il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire sur la section de fonctionnement d'un montant de 88 410,00 euros et sur la section d'investissement d'un montant de 68 700,00 euros.

➔ Unanimité

4 – Budget Eau – Décision Modificative n° 3

Il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire mineure sur la section d'investissement d'un montant de 5 000,00 euros.

➔ Unanimité

5 – Création d'un Budget Annexe - Lotissement Commercial et Artisanal « Entre Pont et Rhône »

Conformément à la réglementation en vigueur, pour la réalisation du Lotissement Commercial et Artisanal « Entre Pont et Rhône », il est nécessaire de créer un budget annexe dans lequel toutes les opérations liées aux dépenses et recettes doivent être comptabilisées. Ces activités doivent être assujetties à la TVA.

Compte tenu que des opérations ont déjà été engagées, elles feront l'objet d'une régularisation comptable entre le budget principal et ce nouveau budget annexe sur l'exercice 2014, à l'issue des votes des budgets primitifs.

R. COTTA

Il doit légalement s'équilibrer, les citoyens ne doivent pas être mis à contribution si le business plan n'a pas été....

O. PEVERELLI

Cela a été voté dans le budget général de mars : on ouvre un budget annexe sur des dépenses votées au budget de mars 2013. Et par définition ça correspond aux dépenses votées en mars dernier ! On peut s'inquiéter de manière théorique de l'équilibre de ces ventes. Mais les prix de vente ont été également votés quand les compromis ont été engagés. 65 euros du m² pour des terrains viabilisés. Quand on met un bien à vendre sur le marché et qu'il est vendu c'est que ça correspond au prix du marché. Aujourd'hui 8 000 m² sur 10 000 vendus en choisissant les acquéreurs. On aurait pu vendre l'ensemble depuis longtemps. Les commerces ont été choisis et ne feront pas concurrence aux entreprises teilloises, etc... On a vendu à des artisans et commerçants locaux qui avaient pour envie de vouloir s'installer à Montélimar il y a quelques années. On peut peut-être trouver moins cher, plus cher... Mais pour l'instant 9 commerçants, artisans et professions libérales ont acheté et ont donc trouvé que le prix était celui du marché.

➔ Unanimité

6 – Dispositions d'Ordre Budgétaire et Comptable – Exercice 2013 -2014

Comme chaque année, lors du dernier Conseil Municipal, et dans l'attente du vote des budgets de l'année N+1, il est nécessaire d'autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} Janvier 2014 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2013.

➔ Unanimité

7 – Indemnité de Conseil du Trésorier Municipal

Les comptables du Trésor peuvent fournir une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990. Le comptable public intervient alors, à titre personnel, en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'État, à la demande des collectivités territoriales, et l'indemnité constitue la contrepartie de ce travail de conseil exercé en dehors des horaires habituels de service. Les textes précités prévoient, sans être exhaustifs, que les comptables publics peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière et comptable, notamment dans des domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, fiscale, financière et de la trésorerie, la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières. L'attribution de l'indemnité de conseil fait l'objet d'une décision de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public local. Son montant est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, des trois derniers budgets exécutés, à laquelle est appliqué le barème figurant dans les arrêtés susmentionnés. L'assemblée délibérante a toute latitude pour moduler ce montant, en fonction des prestations demandées au comptable. En tout état de cause, le montant servi ne peut excéder le traitement brut annuel indiciaire minimum de la fonction publique.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, Monsieur Cyrille REBOULET a pris ses fonctions de Trésorier Municipal. Il convient donc de délibérer pour lui octroyer l'indemnité de conseil correspondant à son aide.

O. PEVERELLI

Travail partenarial très intéressant mis en place avec ce nouveau trésorier comme avec ceux qui étaient là avant.

J.C PETIT

Annuellement c'est combien ?

O. PEVERELLI

Quelques centaines d'euros. 500 ou 600 euros.

→ Unanimité

8 - Questions Financières Diverses

→ Unanimité

II – Communauté de Communes Rhône Helvie

1 – Convention de délégation de compétences – Aménagement d'un Lotissement Commercial et Artisanal « Entre Pont et Rhône »

Selon l'article 5-2 des statuts de l'EPCI Rhône Helvie, le développement économique portant sur l'aménagement, l'entretien, et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique à créer relève uniquement d'une compétence communautaire.

Dans la mesure où la Commune du Teil souhaite réaliser, seule, l'aménagement du lotissement commercial et artisanal « Entre Pont et Rhône », et conformément à l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de passer une convention avec l'EPCI Rhône Helvie portant sur une délégation de compétences exclusivement réserver à la réalisation de cette opération.

La Commune assurera l'entière maîtrise d'ouvrage de l'aménagement, et sa gestion administrative, juridique, budgétaire et comptable.

R. COTTA

La CCRH a cette compétence et donc la commune n'est pas habilitée. Pourquoi la commune le fait seule ? Régularisation faite bien après les ventes ? Quelles sont les motivations pour que la commune souhaite réaliser seule tout ça ? Est-ce qu'il y a un intérêt communautaire ? Je ne comprends pas le but de l'opération. C'est la commune qui fait la dépense et la CCRH qui touche les taxes ?

O. PEVERELLI

La compétence appartient à la CCRH dans le cas d'une gestion d'une zone. Mais là on n'a pas voulu faire une gestion de zone. Pour aller plus vite, budget voté en mars sauf que le Préfet nous a demandé de faire en sorte que cette opération soit isolée des compétences de la CCRH sur cette question là. Car sinon il faudra la rattacher à la CCRH. Aucun intérêt financier mais intérêt réglementaire. La CCRH aurait pu la faire.

Sur l'augmentation des taxes ça ne fait rien.

Si tu considères que la règle n'est pas respectée, écris au Préfet.

Mais nous avons économisé du temps et de l'argent : 65 000 euros d'actes notariés, etc...

B. NOEL

Cela a été fait en toute transparence, les élus communautaires sont informés.

➔ Unanimité

2 – Modification Statutaire EPCI Rhône Helvie – Maison de Santé Pluridisciplinaire

Afin de pouvoir lancer la phase opérationnelle sur le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire, l'EPCI Rhône Helvie doit modifier ses statuts pour se rendre compétent.

O. PEVERELLI

Bonne nouvelle construction et gestion d'une MSP portée par la CCRH.

B. NOEL

Changement de statut de la CCRH. Voté en Conseil Communautaire mais il faut que chaque commune soit d'accord. Prise de compétence.

Après plusieurs mois de discussions, bureau d'étude, etc... et qui est arrivé à réunir assez de praticiens sur un projet de santé. Ils ont choisi le RDC de la Maison de Lionel pour installer cette Maison de Santé Pluridisciplinaire. Ce projet n'a rien à voir avec une reprise de l'activité de la Maison de Lionel. Le RDC n'était pas utilisé par la Maison de Lionel. Les deux ne sont pas liés. 2 médecins, 2 kinés, un cabinet buccodentaire pour des personnes handicapées, plusieurs cabinets d'infirmières, un orthophoniste. La CCRH porte ce projet car pour obtenir des subventions il faut que ce soit porté par une collectivité. C'est un effort mais réussi car il y a un travail des professionnels de santé ensemble. Aide du Conseil Général et de la Région.

JC. PETIT

Ce sont des locaux ?

B. NOEL

Oui.

R. COTTA

Quelle surface ?

O. PEVERELLI

460 m² + réserve foncière.

JC. PETIT

Et avec les constructions ?

O. PEVERELLI

Tous les logements auront des parkings + places réservées pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire + 20 places de parking libres + celles réservées pour la Maison de Lionel.

Puisqu'on en a parlé, je soutiendrai au vote du Conseil Général, le projet d'activité de l'unité d'accueil pour les personnes handicapées vieillissantes. Il y aura un appel à projet avec ouverture en juin 2014. Personnes handicapées qui peuvent avoir une activité professionnelle. Le bâtiment avait été pensé pour une reconversion si la Maison de Lionel ne fonctionnait pas.

Pour les salariés de la Maison de Lionel qui le souhaiteront, ils pourront être reclassés pour ceux qui le voudront.

R. COTTA

Beaucoup d'annonces ! 21 personnes travaillaient, pas formées pour travailler dans un tel foyer. Donc moi j'attends de voir. Les médecins attendent des réponses, je suis sceptique pour les places de parking ! C'est bien d'entasser !

B. NOEL

Le lieu a été choisi par les praticiens ! Ils ont adhéré au prix de location. Le choix s'est porté sur 2 lieux. (2^{ème} cabinet : Misprouve et Boiron). L'important était qu'ils arrivent à avoir un projet médical entre eux. Et c'est l'essentiel. Il y 3 ans nous avons initié le projet et nous avons commencé à le porter. Les praticiens ont ensuite travaillé entre eux. Il y a 6 mois ils nous ont demandé de porter à nouveau le projet. Nous avons répondu présents. Et si en 2014 nous sortons le projet c'est que ce dossier a été porté tous ensemble.

R. COTTA

Et les 21 salariés ?

J.M SIRVENT

C'est de la mauvaise polémique ! Ce projet est né, a été porté par Olivier, puis par Vivarais Habitat, il y a eu la création de 21 emplois. Cette structure a dû être fermée et ce n'est pas de notre fait. Nous espérons que ces personnes retrouveront un emploi et peut être dans la nouvelle structure. Tu fais de la polémique politicienne !

R. COTTA

Je rappelle que l'ARS et la Maison Garnier ont un projet sur les soins palliatifs en Rhône Alpes et qu'ils auraient été intéressés par le bâtiment !

P. TOLFO

Tu polémiques sur tout. On est aux affaires et on bossera jusqu'au bout ! Tu fais ta campagne, peut être que tu n'as pas de projets alors tu n'as rien d'autre à faire que de critiquer !

O. PEVERELLI

Tu prends en otage ce qui se passe à la Maison de Lionel ! C'est beau de parler mais j'attends toujours que le directeur de la Maison Garnier dont tu parles appelle le directeur de Vivarais Habitat ou m'appelle en tant que Président pour dire qu'ils sont intéressés !

3 – Modification Statutaire EPCI Rhône Helvie – Recyclerie

Afin de pouvoir lancer la phase opérationnelle sur le projet de Recyclerie, l'EPCI Rhône Helvie doit modifier ses statuts pour se rendre compétent, en complément de ses activités de gestion des déchèteries et des Ordures Ménagères.

R. COTTA

Vous
avez été
en
contact
avec
Bourg
Saint
Andéol
?

G. GRIFFE

Oui.

R. COTTA

Et pour les emplois ?

G. GRIFFE

C'est en cours, les choses se font les unes après les autres.

R. COTTA

Combien d'agents à Bourg Saint Andéol ?

G. GRIFFE

8 et ce n'est pas tout à fait le même projet.

O. PEVERELLI

Activité et emploi local. Ca va structurer toute cette activité.

B. NOEL

Ce projet de recyclerie était prévu sur Montélimar. C'est l'intervention d'O. PEVERELLI qui a permis de le dédoubler sur Le Teil. Maintenant il est abandonné sur Montélimar. Et si nous sommes seuls, la vente se fera facilement.

H. DROGUE

Où ?

B. NOEL

Bâtiment acheté derrière Le Noyer Massif. Même si elle ne se fait pas ce bâtiment aura une valeur économique non négligeable. Nous avons aussi acheté Point P Privas. Réserve foncière pour des projets économiques importante pour les années à venir.

➔ Unanimité

III - Urbanisme et Travaux

1 – Prémption Immeuble cadastré BX n°187 – 1 Rue de la Liberté

Par arrêté municipal du 13 août 2013, il a été décidé de préempter l'immeuble bâti cadastré BX n° 187, d'une superficie au sol d'environ 58 m², appartenant à Madame Isabelle TORRESAN, sise au 1 rue de la Liberté.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur de l'Eglise de Mélas, et dans la mise en sécurité des abords.

J.C PETIT

L'église sera toujours éclairée le soir ?

O. PEVERELLI

Oui.

J.C PETIT

C'est très beau. Tout comme les illuminations du Centre Ville - le Teil. Mais les 2 fils EDF sont très moches !

O. PEVERELLI

Il est prévu de les enlever la semaine prochaine. Le branchement doit avoir lieu dans les jours qui viennent.

➔ Unanimité

2 – DETR 2014 – Travaux de séparation des eaux parasites et bassins d'orage

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014, il est proposé de solliciter une subvention de l'État sur le programme de travaux liés à la mise en séparatif d'une partie des réseaux d'eaux pluviales et des eaux usées, et la réalisation de deux bassins d'orage dimensionnés selon les nouvelles modélisations.

Les montants des travaux estimés s'élèvent à la somme de 1,5 million d'euros HT pour la séparation des réseaux, et à la somme de 1 million d'euros HT pour les bassins d'orage. La subvention sollicitée s'élève à 20 % des travaux HT, soit la somme de 300 000 euros pour le dossier des réseaux séparatifs, et la somme de 200 000 € pour les bassins d'orage.

➔ Unanimité

3 – Subvention au Conseil Général 07 – Travaux ouverture de classe à l'école Astier

Suite à l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école Astier, lors de la dernière rentrée scolaire, il est proposé de solliciter le Conseil Général de l'Ardèche pour l'attribution d'une subvention pour les travaux réalisés ou à réaliser à cette occasion.

4 – Acquisitions de Parcelles – Elargissement Chemin des Helviens

Afin de procéder à la réalisation de l'élargissement du Chemin des Helviens, il est nécessaire d'acquérir auprès de Madame Claudette TARDIEU, domiciliée au Teil et de Monsieur Mathias TARDIEU, domicilié à Grenoble, les parcelles cadastrées CD n°61p, 62p, 63p, 155p, et 156p, d'une superficie totale d'environ 850 m² (sous réserve du document d'arpentage) pour un montant de 30,00 euros / m².

M. FAISSE

C'est demandé depuis des années comme la déviation !

➔ Unanimité

5 – Convention et Dispositif de Caution – Travaux en limite du Domaine Public

Lors de construction en limite du domaine public, il arrive que les engins nécessaires à la réalisation des travaux endommagent des équipements publics : voirie, trottoir, lampadaires, etc..... Afin de ne plus supporter financièrement ces dégradations, il est proposé d'instaurer une convention entre la commune et le propriétaire ou le constructeur dans laquelle seraient précisées les conditions à

respecter sur les équipements publics, et une caution serait demandée à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme en cas de défaillance ultérieure.

→ Unanimité

6 - Clos des Cigales

A. BRUA

Est-ce que tout le monde était d'accord ? Car il y avait des divergences dans le lotissement.

O. PEVERELLI

Notre interlocuteur, c'est le directeur du syndic et c'est lui l'interlocuteur légal.

IV - Education - Culture - Sports

1 – Activités Périscolaires – Novembre et Décembre 2013

Pour mémoire, de nombreuses associations interviennent, depuis plusieurs années, dans le temps périscolaire. Ce temps recouvre les créneaux du matin (07h30 à 09h00), du midi (12h00 à 13h30) et du soir (16h30 à 18h00). Il convient donc de verser à ces associations les subventions correspondant à leur temps de présence pour faire bénéficier les enfants d'activités périscolaires. Il est rappelé également que du personnel communal (ATSEM et Animateurs) est également présent sur ce temps-là.

Le montant total des subventions à verser pour la période est de 23 017,50 €uros.

→ Unanimité

2 – Activités Extrascolaires – « Refondons l'école » - Novembre et Décembre 2013

Depuis la rentrée scolaire 2013/2014, et conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal en séance du 25 mars 2013, les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dans les établissements publics et privés du premier degré. L'ensemble des élèves, soit près 1 000 enfants, sont pris en charge durant une heure tous les jours, sauf le mercredi, pour bénéficier d'activités extrascolaires : arts plastiques, musique, informatique, sport, danse, etc.....

Pour l'encadrement des élèves, la Commune a procédé au recrutement de 12 animateurs et à une réorganisation interne du service scolaire. De plus, il a été nécessaire de solliciter l'appui de plusieurs associations pour diversifier les activités extrascolaires qu'il convient de rémunérer pour le temps passé au même titre que celles qui sont présentes durant le temps périscolaire.

Le montant total des subventions à verser pour la période est de 16 515 €uros.

C. GUILLOT

C'est positif pour les associations.

Avec l'Oasis Pétanque nous intervenons dans les écoles et grâce à ça, nous aurons 6 nouveaux jeunes licenciés en janvier.

O. PEVERELLI

Les enseignants sont satisfaits sur l'apprentissage du mercredi matin. Il faudrait différencier maternelles et élémentaires.

J. MCIHEL

Les représentants de parents en conseil d'école remontent que les enfants sont satisfaits des activités. Il y a des choses à améliorer comme toujours, notamment sur les maternelles car les enfants des maternelles n'ont pas le même rythme que les élémentaires. Demain nous rencontrons les parents. Nous poursuivons la concertation et nous ajusterons si besoin.

J.C PETIT

Et le coût pour la collectivité ce sont donc ces 16 000 euros ?

O. PEVERELLI

Sans compter que nous avons les subventions par enfant. Soit environ 150 000 euros + la demande que nous avons faite en équipement numérique et pour laquelle nous attendons la réponse. Ça coûte de l'argent mais c'est pour nos enfants. Les Maires des autres communes viennent voir comment nous avons fait au Teil car l'organisation fonctionne très bien. Vu les résultats nous avons bien fait. Et nous ajusterons si besoin. Important investissement de Pascale et de Joëlle car qui dit concertation dit beaucoup de temps. Il y a eu un fort engagement et je tiens à saluer leur travail et celui de l'ensemble des services. Maintenant nous attendons les résultats du questionnaire que nous aurons demain.

Intervention de Rachel COTTA, groupe Le Teil Notre Défi Conseil Municipal du 12-12-2013

*« Je continue à être interrogée par des parents sur la mise en place des rythmes scolaires : « **Que se passera-t-il lorsque l'aide exceptionnelle, promise par l'état pour 2013 et 2014, disparaîtra ?** »*

Pourtant Mr le Maire au conseil du mois de Mai vous avez certifié que « les familles Teilloises ne paieront rien ».

Cette délibération donne encore la preuve du contraire et que Mr le Maire,

- ***Vous avez choisi de jouer le Bon élève aux yeux du gouvernement en appliquant cette réforme bâclée dès la rentrée 2013 !***
- ***Vous avez choisi de ne pas attendre septembre 2014 pour votre ambition politique plutôt que l'intérêt de nos enfants !***

*Je dénonce, comme beaucoup de communes, que **ces contraintes financières imposées par l'Etat aux territoires** ne feront, dès 2014, qu'augmenter la dette des collectivités, mettre à mal l'investissement local et les services rendus aux citoyens.*

*Au final, une fois encore, **ce sont les contribuables qui vont trinquer** et payer le désengagement de l'Etat !*

Quelques questions en attente de réponses :

Une réunion de bilan était prévue en novembre, quand avez-vous prévu de l'organiser ?

A cette occasion, et pour prouver la bonne gestion de nos deniers publics, s'il y a, nous souhaiterions qu'un bilan financier précis nous soit communiqué sur les : coûts, dépenses, transports, personnel, fournitures... propres à l'application de cette réforme.

Du fait de l'application de cette réforme dès 2013, il avait été annoncé, aux écoles primaires, la commande d'ordinateurs. Qu'en est-il aujourd'hui ? ».

O. PEVERELLI

Ce ne sera jamais payant pour les familles ! On ne touche pas au portefeuille des familles ! Les familles ne payeront pas. Nous avons fait un choix : l'investissement auprès de la jeunesse ! C'est une différence de choix politique, nous continuerons à la faire !

➔ Abstention : 3

V - Personnel

1 – Contrat Risque Statutaire - SOFCAP

La Commune dispose d'un contrat groupe d'assurance couvrant les risques des agents communaux, titulaires et stagiaires, sur les garanties décès, accident de service et maladie imputable au service. Le contrat actuel arrivant à terme le 31 décembre 2013, la Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche avait été mandaté pour faire l'appel d'offres. La proposition retenue de CNP Assurances (SOFCAP intermédiaire) issue de l'appel d'offres fait apparaître un maintien du taux actuel de 1,59%, pour une durée de contrat de 4 ans (1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017). Il est donc proposé d'accepter cette proposition.

➔ Unanimité

2 – Modification et Mise à Jour du Tableau Théorique des Effectifs

Comme chaque année, en fin d'exercice, il est procédé à la mise à jour du Tableau Théorique des Effectifs au 31 décembre, en tenant compte des prochains départs en retraite.

➔ Unanimité

VI - Divers

1 – Réouverture de la ligne ferroviaire de la rive droite du Rhône aux trains de voyageurs

J. C PETIT

Impact sur les transports de marchandises ?

O. PEVERELLI

Je ne suis pas spécialiste mais je ne pense pas.

→ Unanimité

Fin de séance à 21h50

* *
*